

Règlement intérieur ludothèque

A la ludothèque il y a des règles aussi et ça se passe dans la convivialité...
La ludothèque de Voreppe est un lieu de détente et de découverte où le jeu est accessible à tous.
Elle permet des rencontres et des temps de partage autour du jeu sur place ou chez soi.

On peut jouer sur place ou emprunter des jeux aux horaires d'ouverture.*

* Hors vacances scolaires : mercredi de 15h à 18h, vendredi de 16h à 19h et samedi de 15h à 18h
Pendant les vacances scolaires : du mardi au samedi de 15h à 18h ainsi que les mercredis et vendredis matin de 9h à 12h
Les horaires d'été seront communiqués au mois de juin de chaque année.

Comment s'inscrire ?

Avant de vous inscrire venez essayer une première fois gratuitement.
Pour venir jouer à la ludothèque il faut être adhérent. L'adhésion est familiale et dure 1 an ! (de date à date).

Pièces à fournir pour s'inscrire :

- > un justificatif de domicile de moins de trois mois
- > un document attestant de son quotient familial (attestation CAF ou feuille d'imposition)
- > la fiche habitant complétée et signée

A partir de 11 ans, un enfant peut venir jouer seul. Une autorisation parentale sera signée au moment de l'inscription familiale. En outre, aucun mineur ne peut être responsable d'un autre mineur.

Une carte d'adhésion est remise à chaque famille.

Les tarifs des adhésions sont fixés et actualisés par délibération du Conseil d'administration du CCAS.

Comment emprunter un jeu ?

Une adhésion « prêt de jeu » est nécessaire pour le prêt.

Chaque famille peut emprunter 3 jeux pendant maximum 3 semaines. Le contenu de chaque jeu sera vérifié par l'adhérent à son départ et à son retour, par l'équipe de la ludothèque. Il doit être en bon état et complet (il y a un récapitulatif dans chaque boîte). Il est demandé aux emprunteurs de ne pas réparer, ni nettoyer eux-même les jeux et de signaler à la ludothécaire tout problème rencontré au moment du retour. En cas de perte, aucun nouveau jeu ne pourra être emprunté tant que l'adhérent n'aura pas retrouvé ou payé le prix de la pièce manquante. Pour tout jeu perdu ou non réutilisable, le remboursement du jeu neuf sera demandé.

La « mallette événement » est la possibilité pour chaque adhérent d'emprunter des jeux dans le « fonds de jeux catalogue » (panel de grands jeux, jeux extérieurs et de motricité) à un tarif spécifique. Attention, cette mallette ne doit pas être utilisée à des fins lucratives.

La responsabilité de la ludothèque ne peut être engagée hors de ses murs. Celle-ci ne sera pas non plus responsable des incidents pouvant résulter de l'usage des jouets et jeux prêtés.

Règles de vie

Accueil

- > L'accès au jeu est libre, chaque adhérent peut venir et repartir quand il le désire.
- > La capacité d'accueil est de 30 personnes. En cas d'affluence, les ludothécaires peuvent limiter le temps de présence dans la structure.
- > Le temps de jeu s'arrête 10 minutes avant la fermeture afin que chacun puisse ranger les jeux. Si vous constatez qu'un jeu est abîmé ou a des pièces manquantes, merci de le signaler tout de suite à l'animatrice.

Sur place

- > Il n'est pas autorisé de manger et boire dans la ludothèque. La cuisine du centre social est à votre disposition.
- > L'usage de votre téléphone est interdit (sauf urgence) dans la ludothèque
- > Il n'est pas autorisé de fumer.
- > La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux.
- > Pour le confort de tous, il faut enlever ses chaussures avant d'entrer dans la ludothèque, les remettre pour se rendre dans d'autres salles de l'espace Rosa Parks (les toilettes par exemple).

La ludothèque est un espace familial, ce n'est pas un lieu de garde mais bien un lieu d'échange ou l'on joue avec son enfant.

Jouer à la ludothèque, c'est respecter les copains, les adultes, le matériel et le lieu. Toute personne utilisant le lieu doit prendre connaissance du règlement avant de le signer et s'engage à le respecter. Pour le bien-être de tous, une personne perturbatrice pourra être renvoyée de la ludothèque de manière temporaire ou définitive.

A vous de jouer !

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Date

Signature précédée de la
mention « *lu et approuvé* »